

Image not found or type unknown



Liberation sous controle electronique

Par **deltadelta**, le **12/05/2016** à **11:13**

j ai ete libéré le 4 janvier 2016 ,la caf m'as castrée de plus de 70% du montant de mon ahh , cela fait deux mois que mon assistante sociale a faxé la decision de justice a la caf concernant mon ammenagement de peine , la caf ne traitant pas mon dossier car surbookée , je me retrouve sans argent ,, et je n obtient pas la reguralisation de mon dossier , je n ai donc depuis 2 mois touché moins de 400 euro , sachant que j'ai une sorte de maintien a domicile forcee , je ne peux ni travailler , ni chercher du travail , je n'ai plus de tel , plus a manger , plus de cigarette , que dois je faire ... les demarches courantes , les demarches de mon assistante sociale , ne me reouvrent mes droits , que dois-je faire...